

# VITISEPSID

## Désinfectant détartrant non moussant



**Elimine :**

- Micro-organismes nuisibles**
- Champignons**
- Moisissures**
- Virus**



Photo non contractuelle



Sociétés d'assainissement des réseaux d'eau



Industrie agro-alimentaire



Municipalités



Industrie pharmaceutique



**Société Industrielle de Diffusion**

[www.sid.tm.fr](http://www.sid.tm.fr)

2, rue Antoine Etex - 94046 CRÉTEIL CEDEX

Tél : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 43 99 98 65



# VITISEPSID Désinfectant détartrant non moussant

- Elimine les micro-organismes, les champignons, les moisissures, les virus
- Une puissante action de blanchiment
- A base de substances actives biodégradables → utilisation en Agriculture Biologique et non classé danger pour l'environnement

**VITISEPSID** est un désinfectant homologué **bactéricide, fongicide, virucide et sporicide** conçu pour des utilisations multiples : désinfectant détartrant pour cuves à vin, tanks, citernes de lait. Désinfection en tunnels, machines à aspersion, armoires de lavage (pulvérisation avec jet HP). Désinfection des canalisations et des circuits d'eau de refroidissement. Algicide pour fontaines décoratives, entretien des canalisations (élimination des dépôts calcaires et minéraux). **VITISEPSID** possède les propriétés suivantes :

**BACTÉRICIDE** : efficacité\* sur souches *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*, *Enterococcus hirae*, *Escherichia coli*, *Lactobacillus brevis*, *Lactobacillus plantarum*, *Salmonella typhimurium* et *Listeria monocytogenes*, *Legionella pneumophila* : efficacité à partir de 0,04 % mais homologué bactéricide en TP4 à 0,1 % (soit 1 g/L) en 5 min à 20°C. \*selon tests **EN 1040** et **EN 1276**

**FONGICIDE** : efficacité\* sur souches *Brettanomyces intermedius*, *Candida albicans*, *Saccharomyces cerevisiae*, *Zygosaccharomyces mollis*, *Absidia corymbifera*, *Aspergillus versicolor*, *Cladosporium cladosporioides*, *Geotrichum candidum*, *Penicillium verrucosum cyclopium*, *Scopulariopsis brevicaulis* : efficacité à partir de 0,3 % mais est homologué fongicide en TP4 à 2 % (soit 20 g/L) en 15 min. \*selon tests **EN 1650** et **NF T 72-301**

**VIRUCIDE** : efficacité\* sur *Bactériophage* : efficacité homologuée en TP4 à 10 % (soit 100 g/L) à partir de 30 min de temps de contact. \*selon test **NF T 72-181**

**SPORICIDE** : efficacité\* sur *Bacillus cereus*, *Bacillus subtilis var. niger*, *Clostridium sporogenes* : efficacité à 5 % (soit 50 g/L) à partir de 60 min de temps de contact. \*selon test **NF T 72-301**

CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 1999 (J.O. DU 29/11/99) CONCERNANT LES PROCÉDÉS ET LES PRODUITS UTILISÉS POUR LE NETTOYAGE DES MATÉRIAUX ET OBJETS DESTINÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC LES DENRÉES, PRODUITS ET BOISSONS POUR L'ALIMENTATION DE L'HOMME ET DES ANIMAUX.

Conforme à l'annexe II de l'arrêté ministériel paru au JORF du 15 janvier 2010, **VITISEPSID** peut donc être utilisé en Agriculture Biologique.

## MODE D'UTILISATION :

En fonction des conditions locales et du plan d'hygiène, après un nettoyage alcalin et un rinçage, **VITISEPSID** s'applique en circulation à l'aide du matériel adapté (NEP/CIP), en machines professionnelles (tunnels, armoires) ou par pulvérisation, à température ambiante. Le dosage se détermine en fonction de l'efficacité que l'on recherche : ex : bactéricide (0,1 % et 5 min), fongicide (2 % et 15 min), virucide (10 % et 30 min) et sporicide (5 % et 1 h). Rincer ensuite abondamment avec de l'eau potable, les surfaces traitées et le matériel d'application.

Néanmoins, pour certains usages particuliers, nous avons élaboré des fiches techniques métiers spécifiques. Renseignez vous auprès de notre représentant sur votre région.

## Inventorié par le MEDDTL pour le TP2, TP4, TP11 sous le n°30284

**TP2** - Désinfectant et algicide pour les surfaces, matériaux, équipements et mobiliers sans contact direct avec des denrées alimentaires. Désinfectant et algicide préventif pour les bassins et aquariums décoratifs. Désinfection automatique des sanitaires. Désinfection des déchets des hôpitaux. **TP4\*** - Désinfection pour les surfaces en contact avec des denrées alimentaires. **TP11** - Désinfectant et algicide pour eau de refroidissement et eau de fabrication. Traitement anti-légionnelle en curatif. Traitement anti-légionnelle en préventif.

\*produit en cours d'autorisation de mise sur le marché dossier n°20110075 auprès de l'ANSES (sous la tutelle du MEDDTL).

## DOMAINES D'UTILISATION :

Industrie agro-alimentaire, industrie pharmaceutique, industries, plasturgie, municipalités, collectivités, laboratoires, parcs d'attraction, etc.

**MATIÈRES ACTIVES** : Acide peracétique (5 % m/m), peroxyde d'hydrogène (20 % m/m). Type de préparation : solution hydrosoluble concentrée.

## PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES TYPIQUES :

- Etat physique : liquide limpide
- Parfum : aucun - Ne pas respirer
- Masse volumique à 20° C : 1120 ± 5 kg/m<sup>3</sup>
- pH solution à 1 % : 2,5 ± 1,0

**Environnement** : sans phosphate, désinfectant non classé dangereux pour l'environnement, matières actives biodégradables, utilisable en Agriculture Biologique.

**STOCKAGE** : dans son emballage d'origine, fermé. Ne pas stocker avec des produits inflammables.

**RECOMMANDATIONS** : à employer sur des surfaces propres et nettoyées. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et les informations concernant le produit. Les dilutions doivent être préparées au moment de l'emploi et utilisées en solutions perdues. Ne jamais mélanger avec d'autres produits chimiques, en particulier les alcalins chlorés. Déconseillé sur le galvanisé, les polyamides, le béton, l'aluminium et ses alliages, le caoutchouc. Pour limiter les risques de corrosion sur les aciers inoxydables, il est conseillé de diluer le produit dans une eau contenant moins de 40 à 50 ppm de chlorures et de ne pas utiliser à chaud.

**ETIQUETAGE** : Se référer à la Fiche de Données de Sécurité du produit.

## IMPORTANT

NOUS GARANTISSONS LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE NOTRE PRODUIT DANS LES CONDITIONS D'UTILISATION FIGURANT SUR LA PRÉSENTE NOTICE. POUR VOTRE PLUS GRANDE SATISFACTION, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE PROCÉDER TOUJOURS À UN ESSAI PRÉALABLE AFIN DE VOUS ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT À L'USAGE SPÉCIFIQUE QUE VOUS VOULEZ EN FAIRE ET AU SUPPORT SUR LEQUEL IL DOIT ÊTRE APPLIQUÉ.

VOTRE REPRÉSENTANT

Société Industrielle de Diffusion

www.sid.tm.fr

2, rue Antoine Etex - 94046 CRÉTEIL CEDEX

Tél : 01 45 17 43 00 - Fax : 01 43 99 98 65

